

SUPPLÉMENT DE DIPLÔME (*)
Espagne

DÉSIGNATION DU DIPLÔME (langue d'origine: ES)
TÉCNICO EN EQUIPOS E INSTALACIONES ELECTROTÉCNICAS

TRADUCTION DE LA DÉSIGNATION DU DIPLÔME (français)
TECHNICIEN D'APPAREILS ET INSTALLATIONS ÉLECTROTECHNIQUES

DESCRIPTION DU PROFIL PROFESSIONNEL

Compétence générale

Construire, exploiter et maintenir des lignes et des installations de distribution d'énergie électrique (EE) de moyenne tension (MT), basse tension (BT) et des centres de transformation (CT), des installations singulières et d'automatisation de bâtiments. Effectuer la construction d'appareils électroniques de distribution d'EE, ainsi que pour la protection et le contrôle de matériel électrique. Maintenir et tester des appareils électriques en appliquant les procédures établies. Effectuer la maintenance préventive et corrective des installations de son domaine de compétence.

Unités de compétence

1. Construire et maintenir des appareils et des installations de distribution et approvisionnement d'énergie électrique à moyenne et basse tension
2. Construire et maintenir des installations singulières dans l'environnement des bâtiments
3. Construire et maintenir des appareils et des installations électroniques automatisées
4. Construire, maintenir et tester des appareils électriques statiques et rotatifs
5. Assurer l'administration, la gestion et la commercialisation d'une petite entreprise ou d'un atelier.

EMPLOIS POUVANT ÊTRE OCCUPÉS PAR LE TITULAIRE DE CE DIPLÔME

Installateur de lignes électriques. Monteur de centres de production. Électricien général. Installateur électricien de bâtiments. Électricien industriel. Monteur de tableaux électriques. Bobineur. Installateur électronique de bâtiments. Installateur d'antennes. Installateur d'appareils téléphoniques. Réparateur d'appareils électroménagers.

(*) Note explicative

Ce document est conçu comme un complément d'information du diplôme en question; il n'a cependant aucune validité juridique en soi. La structure de cette description a été établie en application des Décisions du Conseil 93/C 49/01 du 3 décembre 1992 sur la transparence des qualifications professionnelles, et 96/C 224/04 du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle de la Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs (09/08/01).

L'autorité qui délivre ce supplément de diplôme peut laisser en blanc toute case de celui-ci qu'elle estime non pertinente.

Nom et nature de l'entité émettrice du diplôme MINISTERIO DE EDUCACIÓN, CULTURA Y DEPORTE (Ministère de l'Éducation, la Culture et les Sports) (Administration Générale de l'État)	Identification de l'administration nationale ou régionale compétente pour accréditer ou reconnaître le diplôme (Ministère de l'Éducation, la Culture et les Sports) (Administration Générale de l'État) Organe compétent de la Communauté Autonome (Administration Régionale)
Niveau du diplôme au pays émetteur Formación Profesional de Grado Medio (CNED 33 F – Degré Moyen de Formation Professionnelle Spécifique et équivalents, Arts Plastiques et Dessin et Sportives)	Échelle de qualification/système d'évaluation pour obtenir le diplôme Norme de base du Ministère de l'Éducation, la Culture et les Sports du 21 juillet 1994. Modules professionnels : qualification sur 10 (5 reçu) Formation aux Centres de Travail: passable/insuffisant Système d'évaluation continue
Accès au niveau supérieur d'éducation ou de formation Baccalauréat et Cycles de Formation du degré supérieur de la même famille professionnelle ou d'une famille assimilée réglementairement établie	Conventions internationales
Base légale : Loi 1/1990 du 3 octobre, Loi Organique 5/2002 du 19 juin, Décret Royal 676/1993 du 7 mai, Décret Royal 777/1998 du 30 avril DÉCRET ROYAL n° 623/1995 du 21 avril (Journal Officiel de l'État BOE 17/08/95)	

VOIES D'ACCÈS AU DIPLÔME OFFICIELLEMENT RECONNUES

Type de formation professionnelle suivie	Pourcentage du programme formatif total (%)	Durée <i>Heures/semaines/mois/années</i>
* Dans un Lycée d'Enseignement Secondaire (IES) ou des établissements de formation agréés, comprenant des modules de formation à caractère théorique-pratique et la Formation aux Centres de travail - Administration, gestion et commercialisation dans la petite entreprise. - Automatismes et tableaux électriques - Qualité - Électrotechnie - Formation dans un Centre de Travail - Formation et Orientation du Travail - Installations automatisées d'habitations et de bâtiments - Installations électriques de liaison et centres de transformation - Installations électriques d'intérieur - Installations singulières dans des habitations et bâtiments - Entretien d'appareils électriques - Relations au sein de l'équipe de travail - Sécurité des installations électriques	<i>Durée totale de la formation jusqu'à l'obtention du diplôme</i>	2000 heures
Conditions d'accès requises Posséder le brevet de Diplômé en Enseignement Secondaire ou un diplôme équivalent aux effets de l'accès à l'enseignement. Posséder le Certificat de l'examen d'accès. Information supplémentaire http://www.educacion.es		